



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Ré

Mc
I

17104362

DEPOSÉ AU GREFFE LE

07 -07- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 884.547.156

Dénomination

(en entier) : **FUTUR AUX SPORTS**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue de la Solidarité 80 - 7700 Mouscron

Objet de l'acte : Approbation des comptes

Les membres de l'asbl FUTUR AUX SPORTS, réunis en assemblée générale ce 1^{er} juillet 2017 ont adopté à :

1.Approbation des comptes de l'exercice 2016

Le résultat comptable de l'exercice qui couvre la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 enregistre un boni de 3.427,67 €.

Ce boni est affecté aux résultats reportés des années précédentes ;

L'Assemblée Générale approuve à L'UNANIMITE les comptes de l'exercice 2016.

2.Approbation du budget de l'exercice 2017

L'Assemblée générale approuve à L'UNANIMITE le budget pour l'exercice 2017.

3.Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée Générale décharge, à L'UNANIMITE les administrateurs pour les comptes clôturés qui couvrent la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

4. Démissions

Vu l'article 7 des statuts stipulant que « Les membres qui seront absents non représentés à deux assemblées générales consécutives seront réputés démissionnaires. »

L'Assemblée Générale acte à L'UNANIMITE la démission de Madame Brigitte CARDON, Messieurs Daniel PAUWELS et Marc VANKEERSBULCK.

Michel FRANCEUS
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 18/07/2017 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature